

Québec, le 29 janvier 2007

Monsieur Guy Dufort, porte-parole  
Cartier énergie éolienne inc.  
Vice-président – Affaires publiques  
Innergex  
1111, Saint-Charles, suite 1255  
Longueuil (Qc) J4K 5G4

**Objet :     Projet de parc éolien à Carleton-sur-Mer**

Monsieur,

Dans sa réponse du 22 janvier 2007 (le document déposé DQ6.2), en discutant d'hypothèses de relocalisation du poste de raccordement du parc éolien de Carleton-sur-Mer, Cartier Énergie éolienne fait état de pertes dans la production d'électricité qui dépendent de la longueur du réseau de câbles électriques reliant les éoliennes au poste.

Afin de s'assurer de bien distinguer entre les pertes qui seraient attribuables à l'ensemble du réseau de câbles et les pertes additionnelles qui s'ajouteraient à la suite d'un éventuel allongement du réseau découlant d'une relocalisation du poste, la commission souhaite obtenir les précisions suivantes :

Dans l'hypothèse d'une mise en marché annuelle moyenne de 350 GWh en provenance du parc éolien de Carleton-sur-Mer :

1. Quel(s) serai(en)t en moyenne le ou les taux caractéristiques de perte d'électricité par kilomètre de câble correspondant aux calibres de câbles qui seraient utilisés dans le parc du présent projet ?
2. Quelles seraient (en GWh) les pertes en énergie électrique associées au réseau de câble prévu de 62 km ?
3. De combien ces pertes seraient-elles augmentées en valeur absolue (GWh) et en valeur relative (%) si on ajoutait respectivement 4,1 km ou 4,7 km de câbles aux 62 km prévus ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, compte tenu de l'échéancier des travaux de la commission.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission

c.c. : M<sup>me</sup> Jacinthe Majeau